

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, PAROISSE

AVIS PUBLIC – ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2022 RELATIF
AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par Valérie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil que lors de la séance ordinaire du 14 mars 2022, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé en vue de l'adoption du *Règlement numéro 473-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* dans le but d'énoncer de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des employés, pour respecter les exigences prévues à l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et de déontologie en matière municipale* (L.R.Q., ch. E-15.1.0.1);

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit remplacer son code d'éthique et de déontologie des employés en vigueur.

QUE les valeurs à l'article 2 sont les suivantes ;

2.1 Les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique sont :

- 1° l'intégrité des employés municipaux ;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité ;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- 4° le respect **et la civilité** envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, **incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux** ;

QUE les citoyens puissent prendre connaissance du projet de règlement 473-2022, au bureau municipal, au 1428, route 122 Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Qc J0C 1A0 durant les heures d'ouverture de bureau, à compter de ce jour.

QUE ledit règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du 11 avril 2022, à 19h30, au 1428, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Qc J0C 1A0.

DONNÉ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse ce 21^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.



Valérie Aubin, dma

Directrice générale et greffière-trésorière

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 21 mars 2022.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Valérie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, certifie par la présente avoir publié, en date du 21 mars 2022, l'avis public concernant l'avis de motion du *règlement numéro 473/2022 du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : au 1428, route 122 et Église 620, rue Notre-Dame.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 mars 2022.



Valérie Aubin, dma

Directrice générale et greffière-trésorière